



Lutte contre la pollution plastique

Appel des députés en faveur d'un traité
contraignant et ambitieux

Fighting plastic pollution

French deputies' call for a binding and ambitious treaty

Mercredi 24 mai 2023 - Hôtel de Lassay



Résumé :

A quelques jours de la 2e session de négociations du traité contre la pollution plastique, les députés de l'Assemblée Nationale ont lancé un appel en faveur de sa réussite et d'un accord contraignant et ambitieux. L'appel a été lancé en présence des ambassadeurs des pays de la Coalition de haute ambition pour mettre fin à la pollution, de représentants de la communauté scientifique, des associations environnementales et des acteurs économiques concernés. L'appel a été précédé d'une conférence sur les enjeux du traité.

Abstract :

A few days before the second session of the Intergovernmental Negotiating Committee to develop an international legally binding instrument on plastic pollution, members of the French National Assembly called for a binding and ambitious agreement. The call was made in the presence of ambassadors from countries belonging to the High Ambition Coalition to Stop Plastic Pollution, representatives of the scientific community, environmental associations and economic sector. The call was preceded by a conference on the treaty's challenges.

Appel des députés en faveur d'un traité contraignant et ambitieux

Nous, députés de l'Assemblée Nationale*,

Réaffirmons les ambitions portées par la Résolution relative à l'engagement de la France pour le renforcement d'une action internationale de lutte contre la pollution plastique, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 29 novembre 2021.

Faisons nôtres, les objectifs de la Coalition de haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique :

1. à savoir, d'abord et avant tout, la réduction de la production et de la consommation de plastique ;
2. ensuite, l'éco-conception de plastiques nettoyés des substances chimiques dangereuses pour la santé et l'environnement ;
3. enfin, l'amélioration de la gestion des déchets plastiques avec une collecte efficace permettant d'éviter les fuites dans l'environnement et de garantir leur recyclage.

Souhaitons que cette Coalition s'agrandisse afin de continuer à fédérer les nations résolument engagées en faveur d'un traité international contraignant et ambitieux.

Convaincus que les efforts nationaux demeurent indispensables en parallèle de la négociation du traité contre la pollution plastique, souhaitons que la France et l'Union européenne poursuivent et intensifient leurs actions dans ce domaine.

I. En France, cela signifie,

1. d'abord, s'assurer de la bonne application des lois AGEC et Climat, pour garantir le respect des objectifs de réduction de la production et de la consommation de plastiques mais aussi des différentes obligations et interdictions, en particulier des objectifs de "100% plastique recyclé en 2025" et de "Zéro plastique à usage unique en 2040" ;
2. ensuite, renforcer la législation actuelle lorsque cela est nécessaire à l'atteinte de ces objectifs et essentiel à la protection de l'environnement et de la santé ;
3. accélérer l'accompagnement des entreprises en transition afin de préserver les emplois et l'activité économique des territoires.

II. Au niveau européen, cela signifie travailler à l'adoption d'un règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages qui soit ambitieux et enclencher sans attendre la révision du règlement REACH et des textes européens sectoriels concernés pour renforcer l'action de l'UE en matière de lutte contre la pollution plastique dans le strict respect de la hiérarchie des modes d'élimination des déchets.

**Renaissance, La France Insoumise, Démocrates, Horizons, Socialistes, Ecologistes, Gauche démocrate et républicaine, et LIOT*

The call for a binding and ambitious treaty

We, members of the French National Assembly,*

Do reaffirm the ambitions carried by the Resolution on France's commitment to strengthening international action to fight plastic pollution, unanimously adopted by the National Assembly on November 29, 2021.

Do endorse the goals of the High Ambition Coalition to End Plastic Pollution :

- 1. first and foremost, restraining plastic consumption and production;*
- 2. secondly, the eco-design of plastics purified of chemical substances hazardous to human health and the environment;*
- 3. lastly, improving the management of plastic waste, with efficient collection to prevent leaks into the environment and to assure recycling.*

Do wish that this Coalition grows to continue to unite nations resolutely committed to a binding and ambitious international treaty.

Convinced that national efforts remain essential alongside the international negotiation, do want that France and the European Union pursue and intensify their actions in this field.

I. In France, this means,

- 1. ensuring that current legislation on plastic pollution is properly implemented, in particular to achieve the targets of "100% recycled plastic by 2025" and "Zero single-use plastic by 2040";*
- 2. reenforcing the legislation when it is necessary to achieve these objectives and essential for the protection of the environment and human health;*
- 3. strengthening support for companies in transition, in order to preserve jobs and economic activity in our regions.*

II. At the european level, this means working towards the adoption of an ambitious regulation on packaging and packaging waste, and initiating without delay the revision of the REACH regulation and the relevant sectoral legislations to reinforce EU action in the fight against plastic pollution, in strict compliance with the hierarchy of waste disposal methods.



Programme de la conférence

Sous le haut patronage de Mme Yaël Braun-Pivet,
Présidente de l'Assemblée Nationale

Hôtel de Lassay - 128, rue de l'Université - 75007 Paris

Ouverture

Elodie Jacquier-Laforge

Vice-Présidente de l'Assemblée nationale

Bérangère Couillard

Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Tables rondes : Constat et perspectives

1.

Isabelle Autissier

Présidente d'honneur du WWF France

Jean-François Ghiglione

Dir. de recherche au CNRS

Brune Poirson

Dir. Développement durable d'Accor

Elena Kountouri Tapiero

Représentante Europe du HCDH

2.

Henri Bourgeois Costa

Dir. des Relations publiques de la Fondation Tara Océan

Nathalie Van den Broeck et Sabine Roux de Bézieux

Membres du Comité économique, social et environnemental

David Azoulay

Dir. Santé environnementale du CIEL

Muriel Lienau

Présidente de Nestlé France

Présentation de la Coalition de haute ambition pour la fin de la pollution plastique

SE Niels Engelschiøn

Ambassadeur de Norvège en France

SE François Nkulikiyimfura

Ambassadeur du Rwanda en France

Appel des députés pour un traité ambitieux et contraignant

Organisation : M. Jimmy Pahun, M. Philippe Bolo et Mme Eléonore Caroit

Lecture de l'appel : M. Jean-Marc Zulesi, Mme Claire Pitollat, Mme Anne Stambach-Terrenoir, Mme Anne-Laure Babault, M. Stéphane Delautrette, M. Vincent Thiébaud, Mme Marie Pochon, M. Hubert Wulfranc, M. Michel Castellani.

Photo : Mmes et MM. les députés, M. David Valence, M. Paul Christophe, M. Jean-Marc Zulesi, M. Karl Olive, Mme Estelle Folest, M. Hubert Julien-Laferrière, M. Emmanuel Mandon, M. Guy Bricout, M. Erwan Balanant, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Vincent Thiébaud, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Patrick Vignal, M. Pascal Lecamp, Mme Marie-Charlotte Garin, Mme Anne-Stambach-Terrenoir, Mme Maud Gatel, M. Philippe Bolo, M. Philippe Berta, Mme Claire Pitollat, M. Bruno Fuchs, M. Thierry Benoit, M. Eric Girardin, Mme Pascale Martin, Mme Lisa Magnier, Mme Elodie Jacquier-Laforge, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Jimmy Pahun, M. Stéphane Delautrette, Mme Prisca Thévenot, Mme Eléonore Caroit, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Barbara Pompili, Mme Cécile Rilhac, Mme Graziella Melchior, Mme Stella Dupont.

Œuvres d'art : Mme Nathalie Pitel, M. Eric Devantoy et Véca de l'association Loco'art présidée par M. Thierry Zimmermann.

Discours d'ouverture de Mme Elodie Jacquier Laforge, vice-présidente de l'Assemblée nationale

Au nom des députés investis contre la pollution plastique, Mme Jacquier Laforge remercie l'ensemble des personnes présentes : les ambassadeurs et les autres personnels diplomatiques, les scientifiques, les associations environnementales, les acteurs économiques et les acteurs de l'économie circulaire.

Saluant l'unité de la Représentation nationale dans la lutte contre cette pollution, Mme la vice-présidente rappelle les grandes avancées de la loi de 2020 contre le gaspillage et en faveur de l'économie circulaire (AGEC) adoptée à l'unanimité. Elle rappelle également l'adoption à l'unanimité, cette même année, de la proposition de résolution relative à l'engagement de la France pour le renforcement d'une action internationale de lutte contre la pollution plastique faisant suite au rapport



réalisé par le député Philippe Bolo et la sénatrice Angèle Prévile dans le cadre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Mme Jacquier Laforge mentionne, ensuite, les mesures de la loi de 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets s'intéressant au développement du vrac et à l'avenir des emballages alimentaires constitués de polystyrène. Enfin, elle remarque que le Sénat ne s'est toujours pas saisi de la proposition de loi présentée par le député Jimmy Pahun dans la niche parlementaire du groupe Démocrates et Apparentés en octobre 2022.

Par ailleurs, Mme Jacquier Laforge souligne l'importance des enjeux du traité contre la pollution plastique. Certains plastiques méritent, en effet, d'être supprimés car dangereux pour l'environnement et la santé du fait de leurs propriétés physiques et chimiques. Si rien n'est fait, la pollution plastique doublera d'ici 2040.

Mme Jacquier Laforge conclut en saluant cette démarche transpartisane en faveur d'un traité contraignant et ambitieux avant de souhaiter à chacun de bons débats.

Discours de Mme Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Mme la Ministre commence par évoquer l'ampleur de la pollution plastique dans le monde et par regretter notre incapacité collective à y remédier par le passé. La négociation du traité contre la pollution plastique est en cela un grand pas pour la préservation de l'Océan et de la biodiversité.

La France porte cette ambition depuis longtemps. La loi AGEC a notamment bousculé les habitudes des acteurs économiques avec l'interdiction de produits en plastique à usage unique, la fin de la vaisselle jetable dans la restauration rapide pour la consommation sur place, la suppression des emballages en plastique des fruits et légumes mais aussi le soutien au réemploi. CITEO a, par exemple, annoncé une nouvelle gamme d'emballages réemployables disponible d'ici la fin de l'année en magasins. De même, dès 2024, un bonus d'écocontribution motivera les producteurs à utiliser ces types d'emballages. Un fonds de soutien au réemploi de 50 millions d'euros a aussi été mis en place.



La France porte maintenant cette ambition aux niveaux européen, avec la révision du cadre réglementaire en matière de déchets, et international, en accueillant la 2e session de la négociation du traité contre la pollution plastique. La France y défend trois principes clés : les principes de précaution, du pollueur-payeur et de la hiérarchie du mode de traitement des déchets. Concrètement, la France défend la réduction de la production de plastiques vierges et de la consommation de plastique. Elle souhaite des objectifs chiffrés en matière de réemploi, de collecte, de recyclage et d'incorporation de matières recyclées, avec des cibles spécifiques sur les microplastiques, l'incinération et l'enfouissement et la fuite de granulés dans l'environnement.

La France fait donc partie de la Coalition de haute ambition co-présidée par le Rwanda et la Norvège avec 50 autres pays afin de soutenir collectivement un accord international ambitieux. Après le G7 au Japon, les prochains grands rendez-vous internationaux comme le G20 seront importants pour continuer à fédérer autour de cet objectif.

Première table ronde animée par Jimmy Pahun, député du Morbihan (Démocrates)

Mme Isabelle Autissier, présidente d'honneur du WWF France

Mme Autissier débute son propos en évoquant l'urgence de lutter contre une pollution omniprésente aujourd'hui. Le futur traité contre la pollution plastique doit donc être un texte contraignant reposant sur un système de contrôle impliquant la communauté scientifique.

Des mesures d'interdiction sont indispensables pour réduire le nombre de polymères et obliger à l'écoconception des emballages. Si la réduction de la production est clé, certains plastiques ne pourront pas être supprimés : il faut garantir leur collecte et leur recyclage et ainsi éviter toute fuite dans l'environnement. La 2e session de négociation pourrait être l'occasion de commencer à discuter de ces questions là.

Des transferts de technologies et un mécanisme de soutien financier doivent également être débattus. A cet égard, une étude du WWF estime que la gestion du plastique a un coût dix fois plus élevé que celui de sa production.

Avec la Fondation Ellen Mac Arthur, le WWF a monté une coalition mondiale d'entreprises. Cette coalition reposant sur des engagements volontaires n'a pas permis d'engager une trajectoire de réduction de la production de plastique. Mme la présidente a ainsi fait part de sa déception devant l'absence de mutations profondes et le peu d'ambition portée par cette coalition. L'intervention du législateur, fixant les mêmes règles pour tous, est finalement indispensable pour garantir la transition de ces entreprises.

Le WWF coopère, en outre, avec de grandes collectivités pour réduire leur consommation de plastique et améliorer la gestion de leurs déchets. Ce travail a abouti à la réalisation de guides à destination des collectivités.



M. Jean-François Ghiglione, directeur de recherche au CNRS

M. Ghiglione souhaite, en tant que scientifique, jouer le rôle de lanceur d'alerte face à l'immensité de la pollution plastique et pour desceller les fausses bonnes idées qui émergent pour y remédier. Les microplastiques sont notamment dix fois plus présents dans l'Océan que l'on ne pouvait l'imaginer. Ce sont 5 000 milliards de microplastiques intégrant la chaîne alimentaire du plancton à l'humain, infiltrant les cellules et les tissus. M. Ghiglione a pu observer l'ampleur de cette pollution aux micro et nanoplastiques lors d'une expédition scientifique menée par la Fondation Tara Océan aux embouchures de sept grands fleuves en Europe. Une pollution impossible à nettoyer.

Malgré les efforts réalisés pour combattre la pollution plastique, il faut faire le constat d'un échec collectif. Le traité doit donc avant tout fixer des objectifs de réduction. Le recyclage a trop longtemps été considéré comme la solution miracle. Or, le recyclage mécanique est coûteux pour des résultats médiocres, tandis que le recyclage chimique est aussi coûteux en plus d'être énergivore et producteur de déchets toxiques.

Le traité doit aussi s'attaquer aux additifs contenus dans les plastiques. Plus de 13 000 produits chimiques sont utilisés dans la production de plastique dont beaucoup sont classés comme toxiques et très peu sont réglementés à l'échelle internationale (4%).

Des obligations de contrôle, de transparence et de simplification chimique sont donc nécessaires ainsi que l'établissement de critères et de normes durables pour assurer l'écoconception des plastiques.

Les bioplastiques, c'est-à-dire les biosourcés, biodégradables et compostables, peuvent faire partie de la solution. Ils représentent aujourd'hui moins d'1% des plastiques mis sur le marché. Ils peuvent être utiles dans les seuls cas où l'on sait qu'ils se retrouveront dans la nature (filets de pêche, plastiques agricoles, cosmétiques). Il faut, cependant, éviter de consommer des terres agricoles pour leur production et privilégier la production de bioplastiques recyclés.

M. Ghiglione conclut sur l'exigence de sobriété pour stopper la croissance exponentielle de la production de plastique.

Mme Brune Poirson, ancienne secrétaire d'Etat chargée de l'Economie circulaire et actuelle directrice du développement durable d'Accor

Mme Poirson précise tout de suite que la réduction de la production de plastique et le développement du réemploi doivent être les alpha et oméga du futur traité. L'amélioration de la collecte et du traitement des déchets plastiques est également primordiale, comme la prise en compte de la pollution des microplastiques. Sur ce dernier point, elle remarque que certaines législations nationales qui se sont emparées du sujet ne sont toujours pas appliquées aujourd'hui.

Sur la méthode, il est nécessaire de respecter le délai de deux ans que la communauté internationale s'était donnée pour aboutir à un accord. L'implication du secteur privé est aussi essentielle car il reste encore trop en retrait de la lutte contre la pollution plastique. Il convient, à cet égard, de faire émerger des coalitions sectorielles. La collaboration avec les pays émergents est un autre facteur de réussite de la négociation afin que des solutions adaptées à leurs situations propres puissent émerger. La transition des entreprises sera aussi facilitée par leur accompagnement financier. La Coalition de haute ambition a un rôle à jouer sur l'ensemble de ces enjeux.

Les législations françaises, européennes et internationales ne s'attaquent qu'à certains types de plastiques à usage unique. Il est nécessaire de mettre en place des interdictions symboliques d'objets du quotidien permettant une prise de conscience collective. La transformation profonde de nos sociétés du plastique est freinée par notre incapacité à penser et à opérer des choix pourtant indispensables. Le travail collectif doit se poursuivre et s'approfondir : la Coalition de haute ambition doit s'élargir et intégrer de nombreux autres acteurs.

En conclusion, Mme Poirson regrette que nous fassions du surplace voire que nous reculions en matière de protection de l'environnement dans le contexte de changement climatique.

Mme Elena Kountouri Tapiero, représentante Europe du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme

Mme Kountouri Tapiero fait le lien entre pollution plastique et droits de l'Homme. Elle rappelle, à cet égard, le vote de la résolution reconnaissant le droit d'accès à un environnement propre, sain et

durable comme droit humain universel par l'Assemblée Générale des Nations Unies, en 2022. Ce droit et tous les autres droits humains sont affaiblis par les nombreuses conséquences du changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et les pollutions dus aux activités humaines. Le renforcement du droit de l'environnement à travers la conclusion d'accords multilatéraux est donc indispensable.

Aborder l'enjeu de la pollution plastique par le prisme des droits humains nous permet d'élaborer une feuille de route. Une telle approche met, en effet, l'accent sur la bonne application du droit, l'accès à l'information et à la justice tout en assurant une prise de décision inclusive basée sur des approches scientifiques et qui n'oublie pas de prendre en compte la situation des personnes en état de vulnérabilité. Il faut ainsi placer l'individu au cœur du processus décisionnel et exiger que les réglementations tiennent compte de l'impact transversal du plastique sur la santé, l'environnement, les droits de l'Homme et le droit du travail. La transparence, la responsabilité, la précaution et l'équité intergénérationnelle sont quatre principes clés à garantir.

Il faut donc s'assurer que les alternatives proposées protègent réellement contre les fausses solutions et l'écoblanchiment. Ainsi, seuls 9% des déchets plastiques sont recyclés : les infrastructures et technologies de recyclage ne permettent pas de réduire la consommation ni l'augmentation future de la production mondiale de plastiques. L'incinération, la transformation du plastique en carburant, ou encore les bioplastiques engendrent une pollution de microplastiques toxiques : il est nécessaire de les appréhender au regard des droits de l'Homme et notamment du droit à un environnement propre, sain et durable.

Le rôle des entreprises dans la promotion de fausses solutions doit aussi être évalué. Le droit international confie aux Etats la responsabilité de protéger les droits fondamentaux et donc de garantir la bonne application par les entreprises des lois en vigueur. Aucune entreprise ne devrait donc soutenir des campagnes publicitaires relayant des informations inexactes et non fondées pouvant compromettre la capacité des Etats et de la société à prendre des décisions éclairées. Mme Kountouri Tapiero termine son propos en souhaitant un changement systémique qui aille au-delà du recyclage et autres solutions de court-terme afin de s'attaquer réellement à la pollution plastique.

Deuxième table ronde animée par Philippe Bolo, député de Maine-et-Loire (Démocrates)

M. Henri Bourgeois-Costa, directeur des relations publiques de la Fondation Tara Océan

La promotion d'une économie véritablement circulaire est l'un des enjeux majeurs de ce traité contre la pollution plastique pour M. Costa. La réduire à une circularité des matières et matériaux serait caricatural. L'économie circulaire repose sur la règle hiérarchique des « 3 R » : réduire, réemployer et recycler. Hiérarchique et complémentaire : le recyclage est un outil certes mais qu'il faut remettre à sa juste place.

La réduction reste la clé. Il faut s'attaquer au sujet plastique dans sa globalité, dès l'aval, dès l'extraction du pétrole. Les émissions de carbone liées à l'industrie plastique devraient atteindre 17% des émissions mondiales dans les décennies à venir. Il y a des fuites dans l'environnement qui ne sont pas seulement des déchets : les « larmes de sirènes » ou encore les fibres synthétiques des textiles qui se perdent dans la nature.

La réduction passe ainsi par la réduction des monomères produits permettant leur meilleur contrôle tout en leur accroissant le coût de la matière qui rend ainsi les solutions alternatives au plastique davantage compétitives. La réduction permet aussi la suppression des polymères toxiques, par exemple, les plastiques alkylés, fluorés ou styréniques. La liste est longue et comprend de nombreux additifs. Nous avons ainsi besoin d'une liste noire (de produits à interdire) et une liste blanche (de produits moins problématiques) reposant sur la science. La fin de l'usage unique est aussi essentielle : la réduction de la consommation de plastique ne doit pas transférer nos impacts environnementaux sans les réduire, vers d'autres matières premières ou ressources forestières.

Enfin, s'agissant du principe de responsabilité élargie du producteur (REP), M. Costa constate surtout une « responsabilité diminuée du producteur » qui ne prend en compte ni les coûts en matière de santé (plusieurs milliards de dollars annuels au niveau mondial), de pertes de productivité des écosystèmes, ni même ceux du traitement des ordures ménagères qui restent à la charge du contribuable en France. La REP peut être moteur du changement mais à la condition de faire réellement peser les coûts sur les producteurs plutôt que sur la société.

Mme Sabine Roux de Bézieux, présidente de la Fondation de la Mer et Mme Nathalie Van Den Broeck, vice-présidente de Surfrider Foundation Europe

Mmes Roux de Bézieux et Van Den Broeck présentent le rapport qu'elles ont récemment rendu au nom du Comité économique, social et environnemental (CESE) intitulé « Traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations ».

A travers le CESE, la société civile s'est ainsi saisie du sujet de la pollution plastique et a formulé vingt préconisations pour un traité ambitieux ayant la science comme boussole et regroupées autour de trois axes : les objectifs précis ; l'efficacité juridique du texte ; l'association de la société civile et l'obtention de financements nécessaire pour la transition des territoires et des populations les plus vulnérables.

Mmes les rapporteuses soulignent l'absence de données scientifiquement partagées. Les termes biodégradable, biosourcé ou recyclage devraient, par exemple, faire l'objet de définitions communes. Elles défendent également la réduction à la source de la pollution plastique, notamment par l'interdiction des plastiques à usage unique d'ici 2040 et la suppression des additifs problématiques. La notion d'empreinte plastique, sur le modèle de l'empreinte carbone, doit également être promue. Nous avons, aujourd'hui, les moyens de la mesurer pour les Etats, les entreprises et les particuliers.

S'agissant de l'effectivité du traité, celui-ci doit s'inspirer de la Convention de Montréal, c'est-à-dire, prévoir des obligations contraignantes. Certains pays préfèrent le renvoi à des engagements nationaux mais ce n'est pas comptable avec l'urgence de la situation.

Le principe de pollueur-payeur reposant sur la REP a fait la preuve de son succès. Certes sur des sujets extrêmement minimes, aujourd'hui, mais il mérite d'être étendu.

En outre, les exportations de déchets plastiques restent problématiques. 80% des déchets plastiques traversent les frontières même si certains pays en ont interdit le commerce. L'organisation mondiale des douanes détient pourtant des outils pour les traquer. Le CESE recommande alors de les mettre à disposition de ceux qui ont la charge de gérer les conventions pour s'assurer du respect des interdictions.

Enfin, la question du financement du traité est importante. Ce n'est pas une question d'éducation mais d'infrastructures. Il faut ainsi aider les pays en voie de développement à travers un fonds ad hoc.



M. David Azoulay, directeur santé environnementale au Center for International Environmental Law (CIEL)

Avant, seuls les déchets plastiques dans l'Océan faisaient l'objet de débats mais désormais c'est de l'ensemble de la chaîne de vie du plastique – sa toxicité et ses impacts – dont il est question.

L'enjeu du traité est d'encadrer et d'orienter la manière dont la suite des négociations vont avoir lieu. Un certain nombre d'États utilisent encore des outils de procédure pour faire dérailler la conversation, pour que les décisions soient prises à l'unanimité, au consensus. Cela revient à réclamer un droit de veto pour certains.

L'objectif de fin de la pollution plastique doit être redéfini pour prendre en compte tout son cycle de vie. Il faut un instrument pour définir ses impacts sur la santé, l'environnement et les questions de circularité.

La session de Paris doit fournir un premier brouillon du traité qui sera débattu ensuite à la prochaine session à Nairobi, en novembre prochain. Le secrétariat du processus des négociations a aujourd'hui préparé sur la base de soumissions des Etats membres et des parties prenantes une liste d'options de ce qui pourrait éventuellement constituer le cœur du traité et des obligations de contrôle. La prise en compte du cycle de vie du plastique y est abordé, comme les interdictions de substances, de produits, d'exigences en matière de recyclabilité et d'écoconception. Il est donc primordial de faire émerger des convergences pour influencer l'évolution de ce premier brouillon avec des idées directrices claires et déjà des critères pour identifier les substances et produits problématiques à intégrer aux annexes du traité. Il faut commencer à dresser une liste de produits à éliminer dès l'adoption du traité.

Il faut aussi des ressources financières pour mettre en œuvre ce traité. Aujourd'hui, le droit international repose essentiellement sur des transferts de dons venant d'Etats développés. Ce système est hautement insuffisant pour l'ensemble des traités existants. Un certain nombre d'idées ont été soulignées telles que la REP. Certains pays africains ont proposé un système de taxe.

M. Azoulay conclut en alertant sur les manœuvres dilatoires des Etats et des industriels qui produisent les résines et les plastiques afin d'assurer l'effectivité du processus de négociations.

Mme Muriel Lienau, présidente de Nestlé France

Consciente des attentes vis-à-vis des entreprises privées, Mme la présidente souhaite illustrer les actions de son groupe au sein de la Business Coalition pour un traité international sur les plastiques après avoir rappelé que Nestlé représentait 10 000 salariés et plus de 60 marques en France.

La pollution plastique est un enjeu planétaire pour Nestlé. C'est un sujet qui nécessite l'implication de tous : citoyens, consommateurs, scientifiques, ONG et entreprises. Nestlé a une stratégie fondée sur les « 3 R » et agit également au sein de la Business Coalition.

Si les emballages plastiques jouent un rôle indispensable pour préserver la qualité, le goût et l'accessibilité des produits, Nestlé s'est engagé à 10% de réduction nette de plastique d'ici 2025 et à réduire d'un tiers sa consommation de plastique vierge. 500 experts travaillent en Suisse dans leur centre de recherche et développement. Favorable à l'interdiction de certains plastiques, le groupe s'engage à réduire le nombre de résines, les multicouches et le nombre de couleurs dans les plastiques. En matière de vrac, l'objectif est de passer en France à 10% d'ici 2027 même si ce n'est pas simple car cela nécessite de revoir toute la chaîne d'approvisionnement. Il n'y a donc pas de solution unique.

Nestlé s'est, par ailleurs, engagé à 100% de plastiques recyclables d'ici 2025. La collecte et la mise en place de filières de recyclage est assurée en France par CITEO : Nestlé et les autres producteurs financent toute l'industrie de la collecte et le tri des emballages explique Mme Lienau. Le rôle du consommateur pour faciliter ce tri est aussi important. Des progrès considérables ont été réalisés grâce à la mobilisation des ONG et au travail des parlementaires mais il faut faire davantage car nous sommes très loin des objectifs fixés par le législateur. La consigne pour recyclage, plébiscitée par les Français, fait partie des leviers incontournables pour avancer.

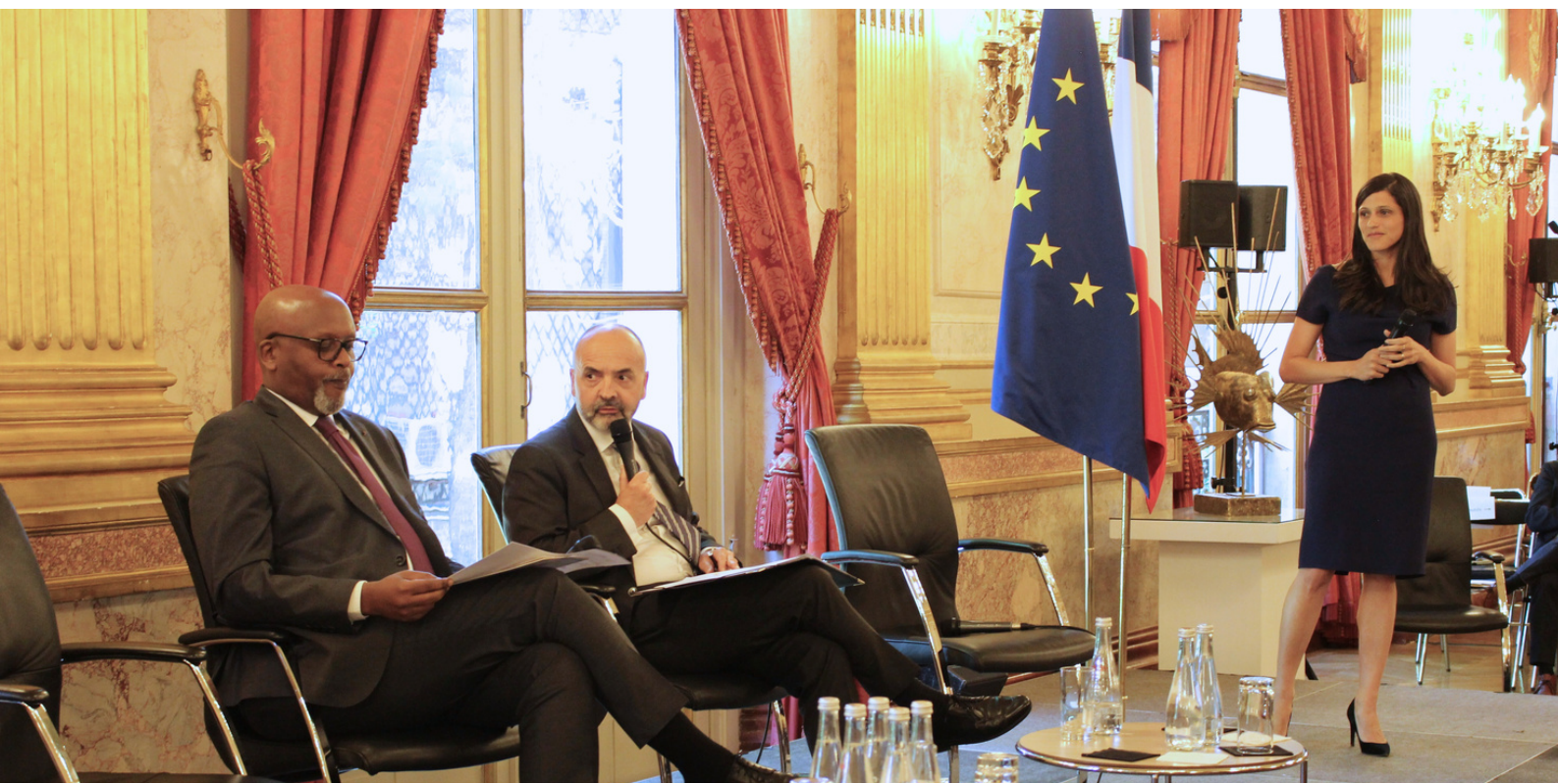
Le groupe Nestlé souhaite un accord international ambitieux et contraignant, avec l'établissement de normes harmonisées à l'échelle mondiale pour garantir le recyclage des plastiques et soutenir des initiatives vertueuses et collectives pour les emballages, pour que le plastique ne devienne jamais un déchet.

Présentation de la Coalition de haute ambition pour la fin de la pollution plastique animée par Mme Eléonore Caroit, députée des Français d'Amérique latine et des Caraïbes (Renaissance)

S.E. M. Niels Engelschiøn, ambassadeur de Norvège en France

M. l'Ambassadeur explique que l'ambition de la Coalition est celle d'un accord contraignant et ambitieux. Cette coalition est coprésidée par le Rwanda et la Norvège et comprend à ce jour 53 pays membres. Ces pays travaillent ensemble aux niveaux politique et opérationnel. Il a notamment convenu qu'il était impératif d'élaborer des obligations et des mesures de contrôles communes et contraignantes dans le cadre du traité. La Coalition souhaite aussi des mesures de réduction de la production de plastique, interdire les plastiques et les produits chimiques problématiques, renforcer l'économie circulaire des plastiques et réduire les fuites dans la nature.

La Norvège travaille depuis de nombreuses années en faveur d'engagements mondiaux plus forts visant à réduire la pollution plastique. Les efforts nationaux ne seront pas suffisants sans accord global contraignant. La Convention de Montréal est effectivement un modèle à suivre.



La Coalition a vocation à s'élargir, les pays qui ne sont pas encore membres sont invités à la rejoindre. La 2e session de négociation qui se tient à Paris doit permettre de donner un mandat aux négociateurs afin de finaliser le texte dans les temps impartis car il ne nous en reste plus beaucoup.

S.E. M. François Nkulikiyimfura, ambassadeur du Rwanda en France

Après la déclaration de la Coalition de haute ambition à travers laquelle les pays membres se sont fixés des objectifs communs, l'enjeu est maintenant celui du passage à l'action pour concrétiser cette ambition. Il faudra pour cela l'accord de tout le monde sur les évolutions à mettre en place.

La réglementation doit être contraignante car sinon elle restera inappliquée. Il faut continuer à échanger avec le secteur privé qui reste un peu absent. En ce sens, l'intervention de la présidente de Nestlé était intéressante car il y était fait mention des « 3R ». Une réelle mise en œuvre de ce principe est attendue de la part de Nestlé et de tous les grands groupes afin de réduire les déchets plastiques. Les institutions de normalisation ont également un rôle à jouer auprès du secteur privé pour des standards au niveau mondial.

Il faut aussi prévoir une augmentation du financement de la gestion de déchets plastiques pour aider les pays - en Afrique par exemple - qui n'ont pas les moyens de les gérer efficacement. Le partage des connaissances et des meilleures pratiques contribuera aussi à améliorer la gestion des déchets. La sensibilisation du public est également importante et doit s'adresser à l'ensemble des catégories de population, des plus modestes aux plus aisées.

Appel des députés en faveur d'un traité contraignant et ambitieux

M. Jean-Marc Zulesi, président de la Commission du Développement durable et de l'Aménagement durable

Nous, députés de l'Assemblée Nationale,

Réaffirmons les ambitions portées par la Résolution relative à l'engagement de la France pour le renforcement d'une action internationale de lutte contre la pollution plastique, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 29 novembre 2021.

Faisons nôtres, les objectifs de la Coalition de haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique :

1. à savoir, d'abord et avant tout, la réduction de la production et de la consommation de plastique ;
2. ensuite, l'éco-conception de plastiques nettoyés des substances chimiques dangereuses pour la santé et l'environnement ;
3. enfin, l'amélioration de la gestion des déchets plastiques avec une collecte efficace permettant d'éviter les fuites dans l'environnement et de garantir leur recyclage.

Souhaitons que cette Coalition s'agrandisse afin de continuer à fédérer les nations résolument engagées en faveur d'un traité international contraignant et ambitieux.

Convaincus que les efforts nationaux demeurent indispensables en parallèle de la négociation du traité contre la pollution plastique, souhaitons que la France et l'Union européenne poursuivent et intensifient leurs actions dans ce domaine.

I. En France, cela signifie,

1. d'abord, s'assurer de la bonne application des lois AGEC et Climat, pour garantir le respect des objectifs de réduction de la production et de la consommation de plastiques mais aussi des différentes obligations et interdictions, en particulier des objectifs de "100% plastique recyclé en 2025" et de "Zéro plastique à usage unique en 2040" ;
2. ensuite, renforcer la législation actuelle lorsque cela est nécessaire à l'atteinte de ces objectifs et essentiel à la protection de l'environnement et de la santé ;
3. accélérer l'accompagnement des entreprises en transition afin de préserver les emplois et l'activité économique des territoires.

II. Au niveau européen, cela signifie travailler à l'adoption d'un règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages qui soit ambitieux et enclencher sans attendre la révision du règlement REACH et des textes européens sectoriels concernés pour renforcer l'action de l'UE en matière de lutte contre la pollution plastique dans le strict respect de la hiérarchie des modes d'élimination des déchets.



Intervention de Mme Marie Pochon, députée de la Drôme (Ecologiste)

Mme Pochon insiste sur le besoin de lutter collectivement contre la pollution plastique, en mettant l'accent sur la réduction de la production et de la consommation. Le traité doit également être contraignant car nous avons pu observer les limites de l'Accord de Paris prévoyant des engagements nationaux. La France doit en parallèle respecter ses propres obligations en assurant l'application des lois AGEC et Climat, notamment en ce qui concerne les décrets. D'autres mesures sont aussi nécessaires car il y a urgence.

Intervention de M. Vincent Thiébaud, député du Bas-Rhin (Horizons)

M. Thiébaud estime que la prise de conscience de l'impact de la pollution plastique est partagée par tous y compris par les industriels. Il reste beaucoup à faire pour adapter les usages et mieux accompagner les entreprises et les consommateurs dans cette transition. La pollution plastique, par ces effets sur la santé et l'environnement, est une bombe à retardement pour les générations actuelles et à venir.

Intervention de M. Stéphane Delautrette, député de Haute-Vienne (Socialiste)

M. Delautrette rappelle les dernières initiatives parlementaires en faveur de la protection de l'Océan, qu'il s'agisse de la proposition de loi de M. Jimmy Pahun sur les plastiques dangereux pour la santé et l'environnement dont il espère l'examen prochain au Sénat, ou de la proposition de résolution de M. Nicolas Thierry pour protéger les fonds marins. M. le député formule, en outre, le vœu de voir la proposition de loi de Mme la sénatrice Angèle Prévile être examinée par l'Assemblée nationale.

***Intervention de Mme Anne-Laure Babault, députée de Charente-Maritime
(Démocrates)***

Mme Babault envisage la sobriété comme premier levier d'action contre la pollution plastique. Pollution qui contamine notre alimentation en raison des produits chimiques contenus dans les plastiques. De même, l'Océan n'est pas seul environnement à être attaqué, les sols le sont également. Ils le sont notamment par les microplastiques issus de la décomposition des macrodéchets. Il y a donc urgence.



***Intervention de Mme Anne Stambach-Terrenoir, députée de Haute-Garonne
(La France Insoumise)***

Mme Stambach-Terrenoir alerte sur les onze millions de tonnes de plastiques déversés dans l'Océan chaque année, et sur la perspective de voir cette pollution quadrupler d'ici 50. Une catastrophe pour la biodiversité qui est aussi sanitaire. Un traité contraignant est indispensable et urgent. En France, il faudrait aller au-delà des lois AGEC et Climat, contre les PFAS, contre l'usage unique avant 20240 par une politique de sobriété. Il faut supprimer le plastique, à l'exception peut-être des usages sanitaires.

***Intervention de M. Hubert Wulfranc, député de Seine-Maritime
(Gauche démocrate et républicaine)***

M. Wulfranc salue la mobilisation transpartisane autour de la lutte contre la pollution plastique. Le secteur doit prendre l'ensemble de ses responsabilités aux côtés de la puissance publique pour effectuer sa transition. Selon M. le député, le papier a un rôle majeur à jouer comme substitut au plastique.

fin de la conférence.

